

SOUS-PRÉFECTURE

AP n° 82-SP-2015-07-004

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

**ARRETE ATTRIBUANT LA MEDAILLE DE BRONZE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF
et
LA LETTRE DE FELICITATIONS
AVEC CITATION AU BULLETIN OFFICIEL**

Promotion du 14 juillet 2015

Le préfet de Tarn-et-Garonne

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports;

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports fixant les modalités d'application des dispositions du décret susvisé ;

VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports portant remaniement du contingent des médailles et déconcentration de la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU la décision du 22 avril 1988 de M. le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports créant une lettre de félicitations avec citation au bulletin officiel ;

VU l'avis de la commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 19 juin 2015,

A R R E T E :

Article 1er - la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est attribuée à :

Au titre des services rendus à la cause du sports

FOOTBALL

- **Monsieur Daniel TRISTAN**, Conseiller technique départemental,

FORCE ATHLÉTIQUE

- **Madame Marie- France CABOS**, Athlète de haut niveau,

HANDISPORT

- **Monsieur Nicolas GISQUET**, Joueur de foot et de rugby fauteuil

PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

- **Monsieur Philippe DELRIEU**, Dirigeant de comité départemental,

SKY

- Monsieur Bernard QUIMERCH, Enseignant bénévole

Au titre des services rendus à la cause de la jeunesse et de l'éducation populaire

- Monsieur Daniel LACROZE MARTY, administrateur bénévole

Au titre des services rendus à la cause de l'engagement associatif

- Monsieur Noël GAIRAUD, Président d'un foyer de jeunes travailleurs,
- Monsieur Lilian HUGUET, Administrateur d'associations

Article 2 : La lettre de félicitations est attribuée à :

JUDO

- Monsieur Tanais BAILLON, arbitre jeune catégorie,
- Monsieur Marvin VINCENT, arbitre jeune catégorie,
- Madame Sarah BOUTRY, membre de l'équipe départementale de Judo,
- Madame Tatiana BRITO, membre de l'équipe départementale de Judo,
- Madame Juliette CAPO, membre de l'équipe départementale de Judo,
- Madame Mélody DEVIERS, membre de l'équipe départementale de Judo,
- Madame Faustine HENRIC, membre de l'équipe départementale de Judo,
- Madame Marie JAUBERT, membre de l'équipe départementale de Judo,
- Madame Souhaila LAMRABETE, membre de l'équipe départementale de Judo,
- Madame Mathilde MARTIN, membre de l'équipe départementale de Judo,
- Madame Manon MUSSEAU, membre de l'équipe départementale de Judo,
- Madame Ondeline SAMARAN, membre de l'équipe départementale de Judo,

PÉTANQUE

- Monsieur Delson BOULANGER, sportif
- Monsieur Ephraïm DURK, sportif
- Monsieur Thibault ESCOLANO, sportif

Article 3 : - Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin, Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Madame la directrice des services du cabinet et Madame la directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Montauban, le - 7 JUIL. 2015
Le préfet,



Jean-Louis GERAUD